

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 02 FEVRIER 2000

Objet : L'an deux mille et le deux Février
à dix-sept heures trente

Matériel à Réformer Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

MM01/06 Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, BARBIER, BLANCHI, DEBERDT, DUHALDE, FOUQUES, FRERE, GINESY, LORENZI, MARY, MORANI, OLLIE, PASCAL, PRICCO, REGHEZZA, SENECA, MMES BELLON, COHEN, DALMASSO, FAVARO, GIUDICELLI, PECQUEUR, RAVEL-TOLLARDO, SOMARIA.

Le Président indique que lors de la réunion du Comité Syndical du 23 Juin 1999, il avait été chargé avec Monsieur BARBIER de vérifier le matériel avant sa mise en réforme définitive.

Cette vérification a été effectuée le 24 Novembre dernier et n'a donné lieu à aucune modification.

Où l'exposé du Président, le Comité confirme :

- 1) la réforme du matériel visé par la délibération 9906/02 du 23/06/1999.
- 2) les opérations budgétaires s'y rapportant.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

